

N° 5550⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

**portant adaptation du droit interne aux dispositions du Deuxième
Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la
protection des biens culturels en cas de conflit armé, signé à
La Haye, le 26 mars 1999**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(6.5.2008)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 25 avril 2008 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant adaptation du droit interne aux dispositions du Deuxième
Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la
protection des biens culturels en cas de conflit armé, signé à
La Haye, le 26 mars 1999**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 24 avril 2008 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 26 septembre 2006 et 18 mars 2008;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 6 mai 2008.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

